

VI - Le rendu des résultats

A. Gestion de l'urgence

La notion d'urgence (et la raison de l'urgence) doit figurer sur la fiche de transmission. Il est important pour notre organisation interne de bien cibler l'urgence.

Il est nécessaire de marquer d'un signe distinctif les boîtes contenant une urgence : **coller un sparadrap en travers de l'ouverture** de la boîte de prélèvement. Elle sera ainsi rapidement prise en charge à la réception au laboratoire.

Concernant l'acheminement au laboratoire, l'urgence doit être déposée à l'accueil d'un des sites du laboratoire. En cas d'impossibilité, contacter le laboratoire responsable du patient.

Le laboratoire fonctionne 24h sur 24 et 7 jours sur 7 en raison de son implication dans 2 établissements privés de soins (cliniques Bénigne Joly, Drevon).

En cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture au public (y compris le week-end et jours fériés), téléphoner au plateau technique (site Parc de l'Europe au 03.80.43.34.30).

Le laboratoire dispose d'une méthode de gestion des dossiers urgents permettant un suivi et une optimisation du délai de rendu des résultats.

En fonction de la demande ou du résultat, les comptes rendus sont transmis sous la responsabilité du biologiste par les différents moyens mis à disposition par le laboratoire.